



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

**Arrêté municipal d'interdiction de circulation dans la rue de l'Egalité
dans le cadre de l'enterrement de Monsieur René BAJEUX
Le lundi 12 octobre 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons dans certaines rues en raison de difficultés passagères,

Vu le défilé du cortège de l'enterrement de Monsieur René BAJEUX, programmé le lundi 12 octobre 2026 et organisé par les Pompes Funèbres SAUTHIEUX de Masny,

Arrête

Article 1^{er} :

Le cortège partira de l'Eglise, située rue de l'Egalité, pour se rendre au cimetière. La circulation des véhicules sera interdite pendant la durée du passage du cortège. Le départ est prévu vers 15h15.

Article 2 :

Le véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.

Article 3 :

Une information sera effectuée par affichage en mairie.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Responsable du Commissariat de Police d'Aniche et au Responsable des Pompes Funèbres SAUTHIEUX de Masny.

Fait à Lewarde, le 9 octobre 2026

Alain BRUNEEL
Le Maire de Lewarde

